

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 juillet 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 11
juillet 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin
2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno
DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline
VARGIOLU, Philippe MASSON

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à
Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane
GONZALEZ, Philippe MASSON à Guillaume
COUALLIER,

Membres absents à la séance :

PROGRAMMATION SOCIALE 2023
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE
VILLE

Délibération : 07.2023.074

Transmis en préfecture le : 10/07/2023

RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI

Le Contrat de ville élaboré pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'à fin 2023, a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'ensemble pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, l'emploi, la santé, l'action sociale, la médiation ou encore la tranquillité publique. Pour la commune de Saint-Genis-Laval, le Contrat de ville s'applique sur deux quartiers : le quartier des Collonges classé quartier politique de la ville (QPV) et le quartier des Basses-Barolles, classé quartier en veille active (QVA).

Chaque année, les partenaires signataires du Contrat de ville (État, Caisse d'allocations familiales, Métropole de Lyon et Région Auvergne-Rhône-Alpes) soutiennent des actions déployées au plus près des habitants à travers un appel à projets appelé « programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la Politique de la ville soutient des projets en proximité apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations, soit par des services de la ville. Elle vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

Dans une lettre de cadrage adressée aux maires de la Métropole, le préfet pour l'égalité des chances a indiqué trois objectifs prioritaires pour le soutien de l'État dans le cadre de crédits de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) destinés à la programmation sociale de 2023 :

- L'insertion et le plein emploi ;
- La réussite éducative ;
- La lutte contre les discriminations ;
- La santé mentale.

Les priorités municipales en matière de cohésion sociale en lien avec le plan de mandat sont les suivantes :

- Le lien social et intergénérationnel ;
- La prévention des exclusions ;
- La prévention et la promotion de la santé ;
- Le soutien à la parentalité ;
- La réussite éducative ;
- Le logement ;
- L'insertion professionnelle des jeunes ;
- L'emploi ;
- L'accès à la culture et aux loisirs ;
- Les égalités.

La commune coordonne l'appel à projets programmation sociale en reprenant les objectifs de l'État et ceux de l'équipe municipale, dans le but d'arbitrer le développement des projets et leur financement.

En 2023, 20 dossiers ont été déposés et présentés à la mairie de Saint-Genis-Laval et à ses partenaires (CAF, préfet à l'égalité des chance via le délégué du préfet). Les projets retenus de façon partenariale sont ceux qui apportent une présence de proximité sur le terrain, évaluable en terme de public des quartiers prioritaires touché et qui favorise le partenariat entre associations et l'implication des habitants.

Pour cette année 2023, la programmation sociale apporte ainsi un soutien à 13 porteurs de projets pour 17 actions.

Par ailleurs, en complément de la programmation sociale, la ville soutient une action de réussite éducative intitulée « Un été pour préparer la rentrée », laquelle vise à lutter contre les inégalités scolaires et favorise l'apprentissage ludique de la lecture hors de la classe. Elle permet à des enfants (2 groupes de 8 enfants maximum) scolarisés en grande section de maternelle (GS) durant l'année 2022-2023, d'arriver dans les meilleures conditions de maîtrise de la lecture pour la rentrée 2023. Une à deux sessions quotidiennes se tiendront du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023, permettant l'utilisation par les enfants des applications numériques « Du Son au Mot » et/ou « Du Mot au Texte », utilisable sur des tablettes numériques iPads prêtées par l'association.

Vu l'avis de la commission n° 1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 27 juin 2023 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la programmation sociale annuelle de la Politique de la Ville pour l'année 2023 telle que présentée ci-après ;

Thématique	N°	Nom de l'action	Porteur de l'action	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Pilotage, ingénierie	1	Chef de projet Politique de la Ville (R)	Ville	Programmation, suivi et évaluation des actions Politique de la Ville sur le territoire communal	50 083€	18 854€	État : 13 700€ Métropole : 17 529€
Emploi Insertion	2	Moov emploi (R) (SOL)	Mission Locale	Action pour consolider le projet professionnel de jeunes (une journée en entreprise et formation au code de la route)	13 322€	0 €	État : 5 500 € (répartition : Brignais : 2 000€, Pierre Bénite : 1 500€, Saint Genis Laval : 2 000€) Autres financements : 7 822€
	3	Ateliers AJD cycles, insertion professionnelle par l'apprentissage (N)	Fondation AJD	Action qui s'adresse aux Saint Genois (16 - 21 ans) déscolarisés et/ou éloigné des dispositifs d'insertion : permet de découvrir une 1ere expérience professionnelle à travers un atelier de réparation de cycles : 1 à 2 semaine, signature d'un contrat avec rémunération au SMIC et bulletin de paie, encadré par des éducateurs qui agissent sur la posture, le respect des consignes, assiduité, ponctualité, comportement en milieu professionnel. Accompagnement éducatif qui permet également un étayage complet sur d'autres aspects de la vie (administratif, santé,	236 718€	1 800€	Etat Quartier d'été : 3 000€ Métropole : 90 000 € Autre financements : 141 918€

Thématique	N°	Nom de l'action	Porteur de l'action	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
				citoyenneté,...)			
	4	Mon image ma voix (R) (SOL)	Mission Locale	Mise en situation d'embauche avec préparation des entretiens, afin d'apprendre les codes du monde du travail	17 845€	600 €	État : 6 000 € (répartition : Brignais : 1 500 €, Oullins : 2 000€, Pierre-Bénite : 1 000€, Saint-Genis-Laval : 1 500 €) Autres collectivités locales (Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Vernaison): 3 500€Autres financements : 7 745€
	5	Informatique et insertion professionnelle (R) (SOL)	Oasis	Rendre autonomes les personnes en insertion dans l'utilisation de l'outil informatique	37 750€	2 000€	État : 9 750 € (répartition : Oullins : 4 500€, Pierre-Bénite : 4 000€, Saint-Genis-Laval : 1 250 €) Autres collectivités locales (La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Vernaison):12 500€ Autres financements : 13 500 €
	6	Wi-filles (R)	FACE	Faire découvrir aux jeunes filles les possibilités offertes par le secteur numérique (3 filles de Pierre Bénite et 6 filles de SGL entre 14 et 17 ans) par le biais de découverte métiers et ateliers pratiques	12 770€	2 000€	Région : 3 000 € Métropole : 4 000 € Pierre Bénite : 2 000 € Autres financements : 1 770 €
Développement économique	7	Citéslab - Service d'amorçage de projets (R) (SOL)	Graines de SOL	Accompagnement de personnes habitant le QPV et souhaitant créer leur entreprise	66 800€	7 100 €	État : 10 200 € (répartition : Brignais : 2 400€, Oullins : 3 000€, Pierre-Bénite : 2 400€, Saint-Genis-Laval : 2 400 €) Autres collectivités locales (Brignais, Oullins, Pierre-Bénite):16 300€ Métropole : 15 000 € Banque Publique d'investissement : 16 400€ Autres financements : 1 800€
Accès aux droits	8	Accompagnement administratif et numérique (R) (SOL)	AMELY	Permanences d'aides aux démarches administratives dématérialisées pour accompagner les personnes en situation d'illectronisme	10 250€	1 000€	État : 4 250 € (répartition : Brignais : 1 000 €, Oullins : 1 250€, Pierre-Bénite : 1 000€, saint-Genis-Laval : 1 000 €) Autres collectivités locales (Brignais, Oullins, Pierre-

Thématique	N°	Nom de l'action	Porteur de l'action	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
							Bénite): 5 000€
	9	Accès au droit et médiation citoyenne (R) (SOL)	AMELY	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Accès au droit</u> : Permanences hebdomadaires d'accès au droit assurées par des juristes (N) - <u>Médiation citoyenne</u> : Éviter les voies judiciaires pour régler les conflits par la médiation (R) 	42 250€	4 000€	État : 7 000 € (répartition : Brignais : 2 000 €, Oullins : 2 000€, Pierre-Bénite : 1 500€, saint-Genis-Laval : 1 500 €)Autres collectivités locales (Brignais, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite): 14 850€ Autres financements : 16 400€
	10	Permanences d'aide aux victimes (R)	VIFFILAVI	Accueil et accompagnement juridique et psychologique de victimes d'infractions pénales	2 500€	2 500€	
Lien social, culture, citoyenneté, participation habitants	11	Plateforme linguistique (R) (SOL)	AFI	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des ateliers socio-linguistiques sur la Commune - Réseau du sud ouest lyonnais en matière de FLE - Permanences d'accueil au PSP pour évaluer le niveau en français et les besoins des bénéficiaires 	39 960€	2 000€	Autres collectivités locales (Brignais, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Vernaison): 12 360 € Région : 3 600 € Autres financements : 7 000€ État (Direction des Migrations et de l'intégration) : 15 000€
	12	De là où je viens(R)	Centre Musical et artistique	Créer un spectacle pour et par les habitants, prenant la forme d'une déambulation dans le quartier du Champlong (27 juin dans le cadre du festival des météores). Ateliers d'écriture, de théâtre.	34 340€	5 000€	État : 3 000€ Métropole : 5 000€ Autofinancement : 3 000 € DRAC : 5 000€ Education Nationale : 2 440€ Autres financements : 13900€
	13	Par et avec les habitants (R)	Ville - Mixcube	Fédérer les habitants du quartier des Collonges autour de leur cadre de vie, former les habitants pour qu'ils aillent recueillir la parole des autres habitants, leurs attentes sur leur quartier et formuler des propositions d'amélioration	9 300€	5 500€ (budget mixcube)	État : 3 800€
	14	Lecture hors les murs (R)	A livre ouvert	Action menée auprès d'un public en grande difficulté de lecture, mise en place de temps de lecture partagée au sein de structures d'accueil de l'enfant et sa famille. En partenariat avec	5 250€	1 750€	Métropole : 1 500 € Autres financements : 2 000€

Thématique	N°	Nom de l'action	Porteur de l'action	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
				l'association <i>A livre ouverts</i>			
	15	Ateliers de sociabilisation pour un public allophone	Centre social et culturel des Barolles	Ces ateliers devraient être une action tremplin vers une insertion sociale et la lutte contre l'isolement. Ces ateliers, coconstruits avec les participants, aborderont les thèmes de la santé, la culture, l'insertion professionnelle, la citoyenneté, la parentalité et le cadre de vie. Ils sont à destination des publics allophones fréquentant les ateliers socio-linguistiques. 25 bénéficiaires (17 femmes, 8 hommes) de 18 à 70 ans.	23 236€	4 000€	Autres financements : 19 236€
Éducation, soutien à la parentalité	16	PRE (R)	CCAS	Proposer un accompagnement individualisé pour des enfants de 3 à 16 ans qui rencontrent des difficultés multiples (scolaires, éducatives, comportementales...) Compléter l'offre existante en matière d'éducation, de soutien à la parentalité, de santé et d'activités socioculturelles et sportives.	80 306€	49 306€ (droit commun)	État : 31 000 €
	17	Des vacances où tous les enfants apprennent en s'amusant à Saint-Genis-Laval (N)	AMASCO	Semaines d'ateliers pendant les vacances scolaires (Printemps, été, automne) : 5 jours d'animations apprenantes de 8h30 à 18h30, ateliers encadrés par des équipes pluridisciplinaires dans le but de développer le goût d'apprendre, la confiance en soi, l'autonomie. En lien avec le PRE. Elèves de 6 à 12 ans. Des groupes de 15 à 18 élèves. Implication des familles à travers plusieurs temps.	17 053€	3 000 € (droit commun, réussite éducative)	Etat : 2 500 € Métropole : 2 500 € Autres financements : 9 053 €

- DIRE qu'au titre du fonctionnement, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte 6574 du budget de la ville 2023 :

Libellé de l'action	Numéro de l'action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2023
Ateliers AJD cycles, insertion professionnelle par l'apprentissage	3	Fondation AJD	1 800,00 €
Mon image, ma voix	4	Mission Locale	600,00 €
Informatique et insertion professionnelle	5	Oasis	2 000,00 €
Wi-filles	6	FACE	2 000,00 €
Cités Lab	7	Graines de SOL	7 100,00 €
Accompagnement administratif et numérique	8	AMELY	1 000,00 €
Médiation citoyenne	9	AMELY	4 000,00 €
Plateforme linguistique	11	AFI	2 000,00 €
De là où je viens	12	CMA	5 000,00 €
Lecture hors les murs	14	A livre ouvert	1 750,00 €
Ateliers de sociabilisation pour un public allophone	15	Centre social et culturel des Barolles	4 000,00 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6188**, du budget de la Ville 2023 pour les participations à verser aux prestataires :

Libellé de l'action	Numéro de l'action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2023
Permanences d'aide aux victimes	10	VIFFILAVI	2 500 €
Un été pour préparer la Rentrée	Hors programmation	Association Agir pour l'école	0

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

Libellé de l'action	Numéro de l'action	Porteurs du projet	Institutions sollicitée (s)	Montant
Chef de projet	1	Ville	État Métropole	13 700 € 7 529 €
Avec et pour les Habitants	14	Ville - Mixcube	État	3 800,00 €
PRE	18	CCAS	État	31 000,00 €

- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés ;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la ville au prorata de la non réalisation.

- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Ikrame TOURI**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

**Le secrétaire de séance,
Laure LAURENT**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.



Convention de partenariat
« Un été pour préparer la rentrée 2023 »

Entre les soussignés :

L'Association régie par la loi du 1er juillet 1901 « AGIR POUR L'ÉCOLE »

Dont le siège est situé **59 rue La Boétie, 75008 PARIS**

Représentée par Monsieur Jean Baptiste PREVOST en sa qualité de Délégué Général,

Ci-après dénommée « **Le prestataire** »

D'une part,

ET :

Mairie de Saint Genis Laval Mixcube

Dont le siège est situé 106 avenue Clémenceau 69230 SAINT GENIS LAVAL

Représentée par Mme MILLET Marylène en sa qualité de Maire et Conseillère Régionale Auvergne Rhône Alpes

Ci-après dénommée « **L'organisateur** »

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Préambule

Les conséquences de l'interruption pédagogique liée aux vacances d'été peuvent s'avérer préjudiciables pour les enfants sortant de grande section de maternelle censés aborder l'apprentissage décisif de la lecture dès la rentrée en CP, et pour les enfants sortant de CP dont la fluence de lecture n'est pas encore optimale. La crise sanitaire de la Covid-19 et la fermeture des écoles ont accentué les conséquences de cette fracture pédagogique pour les élèves les plus fragiles, notamment ceux scolarisés en éducation prioritaire ou résidant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En réponse à cette situation, **Agir pour l'École** a conçu le projet « Un été pour préparer la rentrée » consacré à l'apprentissage ludique de la lecture hors de la classe et destiné à lutter contre les inégalités scolaires. Il vise à permettre aux enfants scolarisés en **grande section de maternelle (GS) et en cours préparatoire (CP)**, principalement dans les réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP+) durant l'année 2022-2023, d'arriver dans les meilleures conditions de maîtrise de la lecture pour la rentrée suivante.

Le projet se déroule pendant une durée indicative de **trois à quatre semaines** durant les vacances d'été 2023. Il repose sur des activités ludiques d'apprentissage de la lecture, supervisées par des encadrants formés à cet effet, et mises en œuvre de façon optimale sur deux courtes périodes de 30 min réparties sur les matinées du lundi au vendredi, qui peuvent éventuellement être accompagnées de séances de jeux et d'activités autour du vocabulaire. Ces activités d'apprentissage de la lecture sont effectuées sur tablette numérique à partir des applications ludiques « Du Son au Mot » (DSAM) pour les enfants sortant de Grande Section et l'application « Du Mot au Texte » (DMAT) pour les enfants sortant de CP. Ces deux applications ont été entièrement développées par l'association et intègrent une pluralité d'exercices permettant à chaque enfant de progresser à son rythme dans l'apprentissage de la lecture (phonologie, fluence et compréhension écrite).

Le dispositif est proposé gratuitement aux familles souhaitant y inscrire leur enfant. Il est mis en œuvre en complément des activités proposées par les centres sociaux, les centres d'animation ou de loisirs, qui accueillent les enfants inscrits et dans leurs locaux.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du projet « Un été pour préparer la rentrée » proposé par *Agir pour l'École* pendant les vacances d'été 2023, ainsi que les engagements et responsabilités du prestataire et de l'organisateur.

Le prestataire s'engage à mettre à disposition de l'organisateur l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre du projet, qu'il s'agisse des conseils, outils pratiques et des matériels liés à l'usage des applications numériques « Du Son au Mot » et/ou « Du Mot au Texte », ainsi qu'à l'assister tout au long de son déroulement.

L'organisateur s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet tel que décrit à l'article 2 de la présente convention.

Article 2 - Descriptif du projet

Le projet « Un été pour préparer la rentrée » se déroule pendant les vacances d'été 2023, sur une période minimale de trois semaines, soit du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023, correspondant à un objectif-cible de 20 séances d'activité sur tablette par enfant participant.

Du lundi au vendredi, il consiste en l'organisation visée d'une à deux sessions quotidiennes et espacées de 30 minutes d'utilisation par les enfants des applications numériques « Du Son au Mot » et/ou « Du Mot au Texte », utilisable sur des tablettes numériques iPads prêtées par le prestataire à l'organisateur selon les modalités prévues à l'article 6.

Cette activité sur tablette numérique peut être complétée par des activités de jeux autour du vocabulaire, ou toute autre activité laissée à l'appréciation de l'organisateur, visant à enrichir le vocabulaire des enfants.

La prestation concerne 2 groupes de 8 enfants maximum, inscrits auprès de l'organisateur, et précédemment scolarisés en grande section de maternelle (**GS**) 9 enfants pendant l'année scolaire 2022-2023.

La prestation concerne également 0 groupe de 12 enfants maximum, inscrits auprès de l'organisateur, et précédemment scolarisés en cours préparatoire (**CP**) 0 enfants pendant l'année scolaire 2022-2023.

La prestation concerne donc un total estimé de 9 enfants.

Art 3 - Durée et lieu de déroulement du projet

Le projet est prévu du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023, de préférence en matinée, dans 2 salles de l'école maternelle Guilloux située 12-14 rue Guilloux 69230 SAINT GENIS LAVAL.

Art 4 - Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à préparer et à assurer ses interventions avec ponctualité, régularité et sérieux, dans le respect d'une organisation définie en accord avec l'organisateur.

Il assure la formation de l'équipe d'encadrants et du référent du site, en présentiel ou en visioconférence, afin de garantir la bonne mise en œuvre des activités et de leur suivi. Il est à l'écoute, conseille et accompagne en cas de difficultés les animateurs qui encadrent les groupes d'enfants.

Le prestataire désigne une personne référente au sein de son équipe pour accompagner l'organisateur durant toute la durée du projet, en l'occurrence M. Pierrick COURBON, Directeur régional

(pcourbon@agirpourlecole.org) et/ou Mme Cécile GUERIN, chargée de mission (cguerin@agirpourlecole.org).

Le prestataire s'engage à mettre à disposition les fournitures et à prêter l'équipement nécessaire (tablettes numériques intégrant les applications « Du Son au Mot » et/ou « Du Mot au Texte », casques audios, micro, chargeurs et prises multiples) pour la bonne mise en œuvre de l'activité de lecture.

A cet effet, le matériel numérique prêté et autres fournitures sont livrés par le prestataire à l'attention de :

M. : NASRI Imad

À l'adresse : Mixcube 69 rue des Collonges 69230 SAINT GENIS LAVAL.

En coordination avec le référent du site, il supervise et collecte les informations relatives au suivi des activités de lecture.

Si le prestataire a des besoins particuliers liés à l'exécution de sa prestation, il devra impérativement en informer l'organisateur afin de prendre les mesures nécessaires.

Art 5 : Obligations de l'organisateur

L'organisateur contacte et sensibilise les familles et les enfants pour participer au projet. Par commodité, il est recommandé à l'organisateur de prévoir l'inscription de tous les enfants d'une même classe d'âge, à la participation aux activités d'Agir pour l'Ecole. Lors de l'inscription des enfants, il rappelle le caractère régulier de l'activité pour pouvoir enregistrer une progression.

Il met à disposition les locaux nécessaires au bon déroulement du dispositif, qui nécessite une salle dédiée par groupe de 8 à 12 enfants, soit en l'espèce 2 salles pour un total estimé de 9 enfants.

Il assure la bonne réception du matériel prêté par le prestataire, et transmet au prestataire le bon de réception du matériel complété et signé.

Il garantit la mise en sécurité du matériel en le stockant dans un local verrouillé lors de la réception, entre les séances d'activités, et pour le matériel inutilisé en raison d'un nombre d'enfants inférieur aux estimations prévisionnelles. L'ensemble du matériel (tablettes iPad, casques, chargeurs, multiprises) sera récupéré par le prestataire à l'issue du projet ou des vacances d'été. L'organisateur reconnaît expressément être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du projet et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le matériel.

Il désigne un référent par site pour superviser l'équipe d'animateurs chargée de l'encadrement des enfants, et pour la gestion et la mise en sécurité du matériel prêté.

Le référent de site pour l'organisateur est : Mr NASRI responsable animation enfance-jeunesse

L'organisateur est responsable de la sécurité des enfants et du respect de leur intégrité physique et psychologique. Il prend toute décision visant au bien-être de l'enfant ou pour garantir sa survie en cas d'urgence.

Il garantit le respect des mesures sanitaires en respect du protocole en vigueur, en ce qui concerne autant les enfants que les adultes qui encadrent et supervisent les activités.

Il transmet régulièrement les effectifs d'enfants engagés dans le projet au prestataire.

Il accompagne les familles dans l'approche du numérique lors du projet.

À l'issue du projet, l'organisateur est invité à préparer une cérémonie de remise de diplômes/attestation de réussite (matériel fourni par le prestataire) pour saluer les efforts et la persévérance des enfants, échanger avec les partenaires du projet, et associer les familles engagées dans la démarche.

Article 6 – Prêt de matériel

L'organisateur emprunte au prestataire le matériel numérique nécessaire à l'utilisation des applications « Du Son au Mot » et/ou « Du Mot au Texte » (tablettes numériques iPads, casques audios avec micro intégré, chargeurs, multiprises) pendant la durée de réalisation du dispositif.

Ce prêt est consenti par le prestataire gracieusement à titre non-commercial. L'organisateur ne peut ni céder ni sous-louer le matériel prêté. Il s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

Un inventaire et un état du matériel et des accessoires sont établis par le prestataire lors de la mise à disposition du matériel et font l'objet d'un pointage en fin de mise à disposition. Tous dégâts qui pourraient être causés au matériel prêté (défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée) sont à la charge de l'organisateur. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur résiduelle éventuelle du matériel telle que définie de bonne foi ou dans l'inventaire du matériel prêté.

L'organisateur est tenu de signaler sans délai au prestataire le vol du matériel prêté et de lui transmettre la plainte qu'il aura préalablement déposée. À défaut, le matériel manquant au retour sera facturé à l'organisateur par le prestataire.

Article 7 - Assurances

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liées aux interventions dans ses lieux.

Le prestataire s'engage à avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le matériel mis à disposition de l'organisateur auprès de la compagnie d'assurance AXA (Agence AXA Stefan ZINZEN, 10 Avenue Jean Jaurès, 34600 BEDARIEUX) sous le numéro de contrat 05598293604.

Article 8 - Résiliation ou suspension de la convention

La présente convention se trouverait suspendue, résolue ou résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 9 – Avenant

Toute modification à la présente convention se fera par avenant.

Article 10 - Compétences juridiques

En cas de litige sur l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après l'épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint Genis Laval, le 14 juin 2023

Pour l'association AGIR POUR L'ÉCOLE

Pour la Mairie de Saint Genis Laval

Monsieur Jean-Baptiste PREVOST,
Délégué Général

Mme MILLET Marylène,
Maire et Conseillère Régionale Auvergne Rhône
Alpes